



Le 8 octobre 2011

Communiqué du Collectif interassociatif
autour de la naissance

Le Ciane réaffirme le rôle incontournable des services de PMI en périnatalité

Tant lors du suivi de grossesse qu'en suite de couches, de nombreux parents recourent aux sages-femmes, aux puéricultrices et aux médecins des services de Protection maternelle et infantile (PMI) qui leur offrent un service irremplaçable :

- La PMI peut être le seul interlocuteur possible pour les femmes en situation de précarité qu'elle accompagne - notamment en allant au devant d'elles, à domicile - sur tous les plans, physique mais aussi psychologique, jouant ainsi un rôle important de prévention
- En période de crise économique, l'avance des frais d'une consultation ou d'une séance de préparation à la naissance est un problème pour bien des femmes. Face à un accès au tiers payant parfois difficile, face à des maternités publiques souvent surchargées, la proximité des services de PMI permet à ces futures mères de préparer au mieux l'arrivée de leur bébé.
- En post-partum, des femmes de tous les milieux trouvent auprès de ces services une écoute et un soutien de qualité, indispensable pour lutter contre les doutes et les inquiétudes face au comportement d'un nouveau né et à leur rôle de mère. La PMI concourt ainsi à la prévention de l'épuisement maternel et des difficultés d'établissement des liens mères-enfants qui ont un impact négatif tant sur la santé maternelle que sur le développement psycho-affectif de l'enfant.
- Enfin, dans le cadre des réseaux de santé périnatale, la PMI participe activement aux collaborations entre professionnels d'horizons variés, renforçant ainsi la qualité de coordination autour des femmes enceintes, notamment les plus fragilisées.

Nous demandons aux décideurs de prendre en compte le rôle crucial en santé publique de la PMI et de garantir les moyens nécessaires à son maintien. Diminuer les heures de permanences, c'est limiter le nombre de femmes ayant accès au personnel de PMI. C'est aussi influencer sur le parcours de ces femmes, avec les conséquences que l'on peut prévoir pour celles qui se trouvent dans l'impossibilité de recourir à d'autres interlocuteurs. Ce serait une fois de plus les plus vulnérables qui en pâtiraient.

La continuité d'accès aux services de PMI doit être assurée dans les conditions optimales à tous les couples qui en ont besoin: nous serons vigilants à ce qu'il en soit ainsi.

Sur le Ciane : <http://ciane.net/blog/>